

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

19 MARS 2026

À une séance extraordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs tenue au bureau municipal situé au 118, rue Principale à 20h00 le 19^e jour de mars 2026. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Claude Boivin, Marco Lavoie, Ritchy Godin, Sébastien Simard et James Dufour sous la présidence de son honneur la mairesse Madame Jo-Annie Boulianne.

Madame Andréanne Lavoie est absente.

1. CONSTATATION DU QUORUM.

La mairesse, Madame Jo-Annie Boulianne constate le quorum et déclare la séance extraordinaire ouverte à 20h00.

2026-03-29

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de l'avis de convocation est adopté tel que rédigé.

1. Constatation du quorum.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'avis de convocation;
3. Avis motion et dépôt du projet de règlement 389 décrétant un emprunt afin de financer les travaux de pompage, déshydratation, transport et valorisation/disposition des boues des étangs aérés ; POINT REPORTÉ
4. Acceptation de l'offre de services pour la lutte aux myriophylles à épis au lac Nairne et autorisation de signature ;
5. Acceptation de l'offre de services (2026-03-09) d'Habitat climatisation pour les travaux de modification de l'entrée électrique au montant de 23 861,39 \$ avant taxes et autorisation de signature ;
6. Entériner l'inscription de la directrice générale à la formation portant sur la réforme de la gestion contractuelle (PL 79) offerte par l'ADMQ au montant de 215 \$ avant taxes ;
7. Période de questions.
8. Levée de la séance.

3. AVIS DE MOTION DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 389 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE POMPAGE, DÉSHYDRATATION, TRANSPORT ET VALORISATION/DISPOSITION DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS

POINT REPORTÉ

2026-03-30

4. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES POUR LA LUTTE AUX MYRIOPHYLLES À ÉPIS AU LAC NAIRNE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs désire entreprendre les travaux pour la lutte aux myriophylles à épis au lac Nairne ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la proposition de services de Fyto pour la gestion du myriophylle à épis au lac Nairne (2026-03-09);

ATTENDU QUE cette proposition de service un budget pour le contrôle du myriophylle pour les années 2026 et 2027 ;

ATTENDU QUE le montant pour les interventions visant l'arrachage rapide et de maintenance du myriophylle ainsi que la caractérisation et le rapport de suivi de la première année s'élève à 26 800 \$ avant taxes;

ATTENDU QUE le montant pour les interventions visant l'arrachage préventif et de maintenance du myriophylle ainsi que la détection et le rapport de suivi de la seconde année s'élève à 21 800 \$ avant taxes ;

ATTENDU QUE la facturation est répartie de la façon suivante :

- 45 % à l'octroi du mandat ;
- 45 % le 1^{er} juillet de chacune des années correspondantes ;
- À la remise du rapport pour chacune des années correspondantes ;

ATTENDU QUE dans les cas où les conditions de l'herbier représentent plus de 500 m² et que de l'abondance de myriophylle est supérieure à 75 % des interventions plus intensives relativement au bâchage pourront être effectués sous condition des autorisations ministérielles requises,

ATTENDU QUE ces interventions plus intensives prévoient un coût pour le bâchage de 14 \$/m² en supplément des tarifs d'arrachages tel que décrit plus haut ;

ATTENDU QUE dans tous les cas cette proposition de service ne pourra dépasser le seuil d'appel d'offres public ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;

QUE le Conseil accepte la proposition de services et octroi le contrat de gré à gré à Fyto pour les travaux d'interventions pour le contrôle du myriophylle au lac Nairne au montant total de 48 600 \$ avant taxes réparties sur deux ans ;

QUE le Conseil accepte le tarif de 14 \$/m² pour les interventions plus intensives aux conditions ci-haut décrites ;

QUE le Conseil autorise la directrice générale, Lise Lapointe, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents afférents.

2026-03-31

5. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES (2026-03-09) D'HABITAT CLIMATISATION POUR LES TRAVAUX DE MODIFICATION DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE AU MONTANT DE 23 861,39 \$ avant taxes ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE dans le cadre de la climatisation pour les travaux de ventilation et de climatisation de la salle du centre récréatif Aimélaquois, la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a reçu l'offre de services des coûts attribuables à la modification de l'entrée électrique d'Habitat Climatisation au montant de 23 861,39 \$ avant taxes ;

ATTENDU QUE la modification de l'entrée électrique permettrait de rendre accessible en tout temps la climatisation notamment lorsqu'il y a une interruption électrique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil accepte la proposition d'Habitat Climatisation pour les travaux de modification de l'entrée électrique au montant de 23 861,39 \$ avant taxes ;

QUE le Conseil autorise la directrice à signer pour et au nom de la municipalité le document afférent.

2026-03-32

6. ENTÉRINER L'INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À LA FORMATION PORTANT SUR LA RÉFORME DE LA GESTION CONTRACTUELLE (PL 79) OFFERTE PAR L'ADMQ AU MONTANT DE 215 \$ avant taxes

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'inscription de la directrice générale, Lise Lapointe, à la formation portant sur la réforme de la gestion contractuelle (PL 79) offerte par l'ADMQ au montant de 215 \$ avant taxes.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue aucune question n'est posée.

2026-03-33

8. LEVÉE DE LA RENCONTRE.

Sur proposition de Marco Lavoie, la rencontre est levée à 20 h 02.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 19 mars 2026, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées